



Building a Europe
for and with children
Construire une Europe
pour et avec les enfants



COUNCIL OF EUROPE



CONSEIL DE L'EUROPE

Strasbourg, le 17 juillet 2019

Participation des enfants à la conférence d'évaluation à mi-parcours de la Stratégie du Conseil de l'Europe pour les droits de l'enfant (2016-2021)

– Appel à propositions : note conceptuelle –

Activité	Organisation, coordination et mise en œuvre de la participation des enfants à la conférence d'évaluation à mi-parcours de la Stratégie du Conseil de l'Europe pour les droits de l'enfant (2016-2021)
Entité adjudicatrice	Division des droits des enfants / Direction générale de la démocratie (DGII) / Conseil de l'Europe
Date de début estimée	Début août 2019
Durée	Mise en œuvre jusqu'au 14 novembre 2019 Suivi jusqu'au 31 décembre 2019
Date limite de candidature	25 juillet 2019
Réponse à	children@coe.int en indiquant « Participation d'enfants – proposition » dans l'objet du message
Site internet	www.coe.int/children

Document établi par la Division des droits des enfants

Direction de l'anti-discrimination

LA PARTICIPATION DES ENFANTS DANS LE CADRE DE LA STRATÉGIE

La [Stratégie du Conseil de l'Europe pour les droits de l'enfant \(2016-2021\)](#) a été adoptée par le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe début 2016 et lancée lors d'une conférence à haut niveau à Sofia (Bulgarie) en avril 2016, sous le nom de « Stratégie de Sofia ». La Division des droits des enfants du Conseil de l'Europe prépare actuellement une conférence d'évaluation à mi-parcours de cette Stratégie, **qui aura lieu les 13 et 14 novembre 2019 à Strasbourg (France)**.

La participation des enfants est un domaine prioritaire de la Stratégie de Sofia et un droit à maintenir par les 47 États membres du Conseil de l'Europe. Le Conseil de l'Europe associe activement les enfants à ses activités normatives et à son travail de suivi et opérationnel depuis une bonne dizaine d'années ; en ce faisant, l'organisation s'efforce à donner l'exemple et à inspirer les États membres pour la mise en œuvre du droit des enfants à la participation dans le cadre de leurs activités aux niveaux national, régional et local.

La participation des enfants a été déterminante dans l'élaboration et la mise en œuvre de la Stratégie : [les consultations menées auprès des enfants ont contribué à l'élaboration de la Stratégie](#) et un groupe d'enfants a participé activement à la conférence de lancement de la Stratégie à Sofia en 2016. Depuis, d'autres consultations ont été organisées auprès des enfants pour guider les principales réalisations du Conseil de l'Europe dans le cadre de la Stratégie, dont voici quelques exemples :

- la [Recommandation CM/Rec\(2018\)7 sur les Lignes directrices relatives au respect, à la protection et à la réalisation des droits de l'enfant dans l'environnement numérique](#) et la préparation d'une version des Lignes directrices adaptée aux enfants ;
- les recherches sur les enfants handicapés dans l'environnement numérique ;
- le deuxième cycle de suivi du Comité de Lanzarote consacré à la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels facilités par les technologies de l'information et de la communication (TIC) ;
- la diffusion d'informations adaptées aux enfants en situation de migration ;
- un [projet de recommandation sur la détermination de l'âge des enfants migrants](#).

Le processus d'évaluation à mi-parcours a déjà donné lieu à la consultation d'enfants dans quatre États membres pour chaque domaine prioritaire de la Stratégie. Ces consultations devraient être prises en considération lors des discussions sur les priorités pour les prochaines années de la mise en œuvre de la Stratégie (2020-2021 et après).

En développant l'implication d'enfants lors de la prochaine conférence, le Conseil de l'Europe souhaite mettre à profit ces précédentes expériences et consultations et poursuivre sur la lancée. Il recherche par conséquent le soutien d'une ONG et/ou d'un/de consultant(s) pour conceptualiser, préparer, organiser et suivre le processus de participation des enfants lors de cette prochaine conférence, en y associant notamment des enfants ayant déjà participé à certaines des activités susmentionnées.

LA CONFÉRENCE D'ÉVALUATION À MI-PARCOURS

Pour marquer le 30^e anniversaire de la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant (CIDE) et l'évaluation à mi-parcours de sa Stratégie pour les droits de l'enfant (2016-2021), cette

conférence est organisée dans le cadre de la présidence française du Comité des Ministres, à Strasbourg (France), avec le soutien du ministère français de l'Europe et des Affaires étrangères et du ministère des Solidarités et de la Santé. Elle permettra de stimuler le dialogue sur les défis actuels et à venir pour les droits de l'enfant, entre des représentants des États, des médiateurs des droits de l'enfant, des organisations de la société civile ainsi que d'autres acteurs internationaux et experts (quelques 200 participants), dont des enfants (âgés de 18 ans maximum).

Sous le titre “#RedefiningPower: The rights of the child: the key to a future-proof Europe” [#RedéfinirLesPouvoirs : les droits de l'enfant, un impératif pour une Europe de l'avenir], les participants seront invités, entre autres, à débattre des récentes évolutions politiques, sociales, technologiques et autres qui ont des répercussions sur les enfants et sur leurs droits, et à engager un dialogue pour faire avancer la cause des droits de l'enfant. Différents domaines thématiques et défis seront examinés lors de tables rondes portant sur le thème du pouvoir, par exemple :

- le pouvoir des enfants : façonner ou faire évoluer l'agenda politique pour une nouvelle génération de militants ;
- le pouvoir d'agir : traiter le problème des angles morts de la violence ;
- le pouvoir d'inclure : garantir l'égalité des chances à tous les enfants dès leur plus jeune âge ;
- le pouvoir de la famille : respecter l'intérêt supérieur de l'enfant lors du divorce et de la séparation ;
- le pouvoir du courage politique : soutenir les adolescents ayant des comportements sexuels dangereux.

LA PARTICIPATION DES ENFANTS À LA CONFÉRENCE

Pour la conférence d'évaluation à mi-parcours, l'objectif serait d'inviter jusqu'à 10 enfants/adolescents de moins de 18 ans (et leurs accompagnateurs) qui s'intéressent au travail de sensibilisation et/ou qui ont une certaine expertise dans ce domaine, en particulier en ce qui concerne certaines des tables rondes susmentionnées.

Les enfants qui participeront à la conférence pourraient être identifiés conjointement avec l'ONG/les consultants sélectionnés comme prestataire de services dans le cadre du présent appel à propositions. Certains d'entre eux pourraient être sélectionnés parmi les groupes d'enfants ayant déjà pris part dans le passé aux activités du Conseil de l'Europe évoquées plus haut ; d'autres pourraient être identifiés lors des activités menées par les différents partenaires de la Division des droits des enfants pour l'événement susmentionné (Gouvernement français, ONG, autres divisions du Conseil de l'Europe, etc.).

Sous réserve de la suite de la procédure avec le prestataire de services, les enfants sélectionnés pourraient être invités à participer d'une ou de plusieurs façons :

- **en intervenant en qualité d'expert pendant les tables rondes** (à partir de leur expérience personnelle et/ou de leur travail de sensibilisation, selon le cas) ;
- **en participant aux discussions en table ronde et à d'autres formes d'interaction** (interaction avec les acteurs nationaux et internationaux ; comptes rendus sur les réseaux sociaux tout au long de la conférence, etc.) ;
- **en jouant le rôle d'observateur pendant les tables rondes, en équipe avec les rapporteurs adultes** (par exemple pour rendre compte des discussions à la séance plénière, à la fin de la conférence).

Le cadre précis de la participation des enfants à la conférence doit être encore approfondi avec le prestataire de services.

Les enfants devraient venir d'États membres du Conseil de l'Europe et, dans l'idéal, être capables de s'exprimer en anglais ou en français (les principales langues de travail de la conférence). Au moins un ou deux enfants devraient être français.

TÂCHES SUGGÉRÉES POUR LE PRESTATAIRE DE SERVICES

Toutes les tâches devront être réalisées en étroite collaboration avec et le soutien du Secrétariat de la Division des droits des enfants du Conseil de l'Europe. Elles pourront inclure les éléments ci-dessous, sans toutefois s'y limiter :

- conceptualiser le processus de participation des enfants ;
- identifier et contacter les enfants participants (éventuellement par l'intermédiaire d'autres partenaires) ;
- engager et recruter une équipe d'animation (par exemple des bénévoles locaux, des ONG françaises, etc.) ;
- rédiger les documents pertinents dans une langue adaptée aux enfants ;
- préparer les enfants (et éventuellement leurs accompagnateurs/responsables, le cas échéant) à la conférence par courrier électronique, par conférence Skype, etc. ;
- organiser un atelier préparatoire la veille de la conférence (12 novembre 2019) ;
- accompagner les enfants pendant la conférence avec l'équipe d'animation ;
- organiser une séance/un atelier de synthèse et de retour d'expérience juste après la conférence (dans l'après-midi du 14 novembre 2019) ;
- *éventuellement (en fonction du statut juridique/des ressources du prestataire de services) : s'occuper du voyage et de l'hébergement de tous les enfants et de leurs accompagnateurs jusqu'à Strasbourg/à Strasbourg (un hôtel à Strasbourg a été préservé) ;*
- organiser (en coopération avec les collectivités locales ou une ONG locale, le cas échéant) le séjour à Strasbourg (repas, programme de loisirs, prise en charge à l'aéroport, etc.) ;
- préparer un rapport sur la participation des enfants à la conférence, à remettre à la Division des droits des enfants d'ici au 31 décembre 2019 ;
- soutenir la préparation d'un retour aux enfants sur les résultats de la conférence et la suite ;
- s'assurer que des dispositions de sauvegarde des enfants sont en place pour toutes les activités.

REUNIONS DE TRAVAIL ET ECHANGES

L'exécution des tâches listées ci-dessus impliquera la présence lors des réunions et échanges suivants :

- Une réunion préparatoire avec le secrétariat du Conseil de l'Europe en août / septembre 2019 (la date est à définir) ;
- Des échanges réguliers (par téléphone, Skype etc.) avec le Secrétariat et les enfants de différents pays européens ainsi que leurs représentants ;
- Un atelier préparatoire avec les enfants le mardi 12 novembre à Strasbourg ;
- La conférence à mi-parcours les 13 et 14 Novembre 2019 à Strasbourg ;
- Une réunion de synthèse avec les enfants impliqués dans l'après-midi du 14 novembre 2019.

CALENDRIER

Proposition de calendrier pour la mise en œuvre des différentes tâches :

Phase du processus de participation des enfants	Partenaires	Durée / échéance
Phase préparatoire		
<p>Conceptualisation, identification des enfants et des animateurs complémentaires éventuels (par le biais d'ONG/de partenaires nationaux), communication avec les enfants, rédaction des documents, organisation du séjour à Strasbourg</p> <p>Préparation des enfants à la conférence</p>	<p>Prestataire de services ONG nationales/experts</p> <p>Secrétariat (de la Division des droits des enfants du Conseil de l'Europe)</p>	1 ^{er} août – début novembre 2019
<p>Prise en charge à l'aéroport, etc.</p> <p>Préparation de l'atelier avec les enfants et leurs accompagnateurs</p>	<p>Prestataire de services ONG nationales</p> <p>Secrétariat</p>	11-12 novembre 2019
<p><i>Dispositions pour le voyage et l'hébergement de tous les enfants et de leurs accompagnateurs</i></p> <p>(à confirmer)</p>	<p><i>Prestataire de services</i></p> <p><i>Secrétariat</i></p> <p>(hébergement à Strasbourg préserve)</p>	1 ^{er} août – début novembre 2019
Phase de mise en œuvre		
<p>Accompagnement des enfants pendant la conférence</p> <p>Mise en œuvre du programme de loisirs, etc.</p>	<p>Prestataire de services Collectivités locales/ONG (le cas échéant)</p> <p>Secrétariat</p>	13-14 novembre 2019
<p>Séance/atelier de synthèse et de retour d'expérience</p> <p>Dépôt à l'aéroport, etc.</p>	<p>Prestataire de services ONG nationales</p> <p>Secrétariat</p>	14/15 novembre 2019
Phase de suivi		
<p>Préparation d'un rapport sur la participation des enfants à la conférence</p> <p>Rédaction d'un compte rendu sur le processus global à l'intention du Conseil de l'Europe et du Comité ad hoc pour les droits de l'enfant (CAHENF)</p> <p>Soutien à la préparation d'un retour aux enfants sur les résultats de la conférence et la suite</p>	<p>Prestataire de services ONG nationales</p> <p>Secrétariat</p>	31 décembre 2019

BUDGET

Un budget spécifique est disponible pour cette activité du Conseil de l'Europe afin de couvrir en particulier :

- les tâches préparatoires/la coordination/la mise en œuvre/le suivi de toutes les activités (rémunération du prestataire de services) ;
- *les frais de voyage et d'hébergement du Prestataire, des enfants, de leurs accompagnateurs (gestion éventuelle par le prestataire de services) ;*
- les dépenses matérielles (restauration, fournitures, programme de loisirs, etc.).

CANDIDATURES

- Les candidats (ONG/consultants) sont invités à faire une proposition de deux pages maximum présentant une ébauche de note conceptuelle pour le projet et un programme de travail ;
- Veuillez envoyer votre proposition à children@coe.int avant le 17 juillet 2019 en indiquant « **Participation d'enfants – proposition** » dans l'objet du message;
- L'évaluation des candidats est effectuée conformément aux procédures du Conseil de l'Europe en matière d'achats.

CONTACTS

M^{me} Maren Lambrecht-Feigl
Responsable de programme
Division des droits des enfants
Conseil de l'Europe
Courriel : maren.lambrecht@coe.int
Tél. : +33 3 90 21 47 78

M^{me} Valérie Giret-Lerch
Assistante
Division des droits des enfants
Conseil de l'Europe
Courriel : valerie.giret@coe.int
Tél. : +33 3 88 41 21 32